

FEMMES EN AGRICULTURE

LIVRE BLANC



15 PROPOSITIONS
POUR LEVER LES FREINS
À L'EXERCICE DES MÉTIERS AGRICOLES
PAR LES FEMMES



L'essentiel & plus encore

ÉDITORIAL



Jean-François Fruttero

Président de la CCMSA

Qu'elles soient exploitantes, salariées ou cheffes d'entreprises, les femmes sont le visage et l'avenir de la profession agricole. En effet, 37 % d'entre elles ont choisi le monde agricole dans le cadre d'une reconversion professionnelle¹, proportion qui monte à 44 % parmi les cheffes d'exploitation².

Cette volonté des femmes de s'investir en agriculture nous oblige en tant qu'organisme de protection sociale à travailler avec elles et auprès d'elles pour leur permettre d'occuper toute la place qui est la leur au sein du monde agricole aujourd'hui et demain.

Ainsi, le Conseil d'administration central de la MSA, conscient que les femmes du monde agricole seront décisives dans le renouvellement des générations, a souhaité s'engager, tout particulièrement, pour chacune d'entre elles, afin de proposer des solutions qui leur permettent de pouvoir travailler la terre et le vivant avec la même reconnaissance sociale, économique et citoyenne que les hommes.

Six administratrices de la Caisse centrale de la MSA, salariées, exploitantes, cheffes d'entreprise ont contribué à ce livre blanc : elles nous ont fait part de leurs expériences, analyses, remarques et propositions. Je les remercie chaleureusement pour leurs soutiens précieux. La MSA porte grâce à elles 15 propositions qui, je le souhaite, intégreront les prochaines réflexions pour l'agriculture française.

¹ 44 % des cheffes d'exploitation ont intégré le monde agricole dans le cadre d'une reconversion.

² Étude MSA-Verian, « Les femmes dans le monde agricole », janvier 2024.



PAROLES D'ADMINISTRATRICES



Annie Aublanc

Retraitée, ancienne directrice d'agence au Crédit agricole Charente-Périgord en Dordogne (24)

Administratrice de la MSA Dordogne, Lot-et-Garonne

Administratrice du Conseil central de la MSA
(Représentante des salariés)

Accompagnement social

« En tant qu'administratrices de la MSA, nous avons un rôle particulier de proximité dans nos territoires à l'écoute des plus précaires. Nous devons par exemple interpellier les femmes sans statut, sans les mettre en cause mais en leur expliquant la nécessité de rejoindre un organisme de protection sociale pour se protéger contre les multiples risques sociaux auxquels elles peuvent être confrontées. »



Nathalie Chauchard

Cheffe d'exploitation, éleveuse ovin lait en agriculture biologique à Vezins-de-Levezou en Aveyron (12)

Administratrice de la MSA Midi-Pyrénées Nord

Administratrice du Conseil central de la MSA
(Représentante des associations familiales pour les non-salariés)

Famille

« Les métiers de l'agriculture sont atypiques par leur isolement fréquent, les horaires de travail décalés et irréguliers. Cela est renforcé pour les familles monoparentales de plus en plus nombreuses dans les territoires ruraux comme dans le reste de la société. Pour toutes les femmes du monde agricole, le maintien des services aux familles et du lien social est fondamental afin de permettre l'équilibre entre leur vie familiale et professionnelle. »



Sabine Delbosc-Naudan

Cheffe d'exploitation, éleveuse bovin viande à Lassouts en Aveyron (12)

Administratrice à la MSA Midi-Pyrénées Nord

Administratrice du Conseil central de la MSA
(Vice-présidente collège exploitants)

Engagement

« Trop peu de femmes salariées agricoles ou cheffes d'exploitation osent s'investir dans les instances agricoles car elles ne se sentent pas légitimes. La gestion des tâches familiales, en plus de l'activité professionnelle, sont un frein majeur à la prise de responsabilité. »



Anne Gautier

Cheffe d'exploitation en productions végétales spécialisées, semences et pépinières à Loire-Authion en Maine et Loire (49)

Présidente de la MSA Maine et Loire

Administratrice du Conseil central de la MSA
(Vice-présidente collège employeurs)

Installation

« On s'aperçoit que les femmes qui sont cheffes d'exploitation le deviennent pour beaucoup après une reconversion. Il faut capitaliser sur elles pour le renouvellement des générations et pour inventer l'agriculture de demain. Leur vision et leur engagement apportent un regard indispensable et complémentaire à celui des hommes. »



Patricia Saget-Castex

Conseillère clientèle particuliers au « Crédit Agricole Toulouse 31 » en Haute-Garonne (31)

Première vice-présidente de la MSA Midi-Pyrénées Sud

Administratrice du Conseil central de la MSA
(Représentante des salariés)

Santé-sécurité au travail

« Les femmes sont plus nombreuses que les hommes (45 % contre 35 %) à considérer ne pas disposer de moyens suffisants pour effectuer un travail de qualité. Cela est en grande partie dû au matériel inadapté, encore davantage que pour les hommes, pour réaliser des tâches extrêmement physiques pour lesquelles les accidents du travail et maladies professionnelles sont bien plus élevés. Ainsi, 9 employées sur 10 travaillant en abattoir souffrent de troubles musculosquelettiques. Les exemples d'inadéquation du matériel pour les femmes sont aussi divers que les métiers agricoles. »



Marie-Claude Salignon

Cheffe d'exploitation agricole productrice de cerise, raisin de table et raisin de cuve en AOP Ventoux dans le Vaucluse (84) à Malemort-du-Comtat

Présidente de la MSA Alpes-Vaucluse

Administratrice du Conseil central de la MSA
(Représentante des employeurs de main-d'œuvre)

Prévention santé

« Il est nécessaire d'accroître la connaissance du public, notamment les femmes isolées, dans l'objectif de convaincre de l'intérêt individuel et collectif d'une prévention en santé, par exemple par la vaccination ou le suivi gynécologique. »

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES DANS LE MONDE AGRICOLE

Accord pour la mise en place d'un congé mensuel d'une journée pour les femmes atteintes d'endométriose signé avec le Syndicat national des accoucheurs (élevage de volaille) et les organisations syndicales de salariés.

• 2024 •

Le congé maternité est facilité et devient plus juste : les non-salariées bénéficient également d'un congé de 8 semaines. En outre, lorsque le service de remplacement ne peut être effectué, il est possible de bénéficier d'indemnités journalières forfaitaires.

• 2019 •

Un monument est érigé et inauguré à Verdun pour remercier les femmes agricultrices de leurs efforts pendant les deux guerres mondiales.

• 2016 •

Campagnes de prévention pour la santé des femmes (cancer du sein...) organisées par la MSA.

• 2004 •

La loi d'orientation agricole ouvre le statut de conjoint collaborateur aux personnes pacsées ou en concubinage.

• 2006 •

Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) permet de s'associer entre conjoints.

• 2010 •

Création du statut de conjoint collaborateur par la loi d'orientation agricole.

• 1999 •

L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) permet une première reconnaissance professionnelle et sociale de la femme agricultrice.

• 1985 •

Création du statut de coexploitante permettant à la conjointe d'obtenir des droits dans la gestion de l'exploitation.

• 1980 •

Émergence des commissions féminines dans les syndicats agricoles.

• 1946 •

Indépendance de la femme au sein du couple (travail, compte bancaire, chéquier).

• 1965 •

Manifestations des agricultrices pour l'obtention d'un statut.

• 1967 •

Extension du congé maternité et interdiction du licenciement des salariées enceintes.

• 1975 •

LA MSA ET SES MISSIONS

La MSA exerce sa mission de service public grâce à son guichet unique qui facilite les démarches des assurés. Elle verse l'ensemble des prestations sociales (santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles) et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales. Elle prend également en charge la santé au travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

La MSA dispose d'un lien privilégié, particulièrement fort, avec ses adhérents, qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 13 760 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections sont organisées depuis 1949. Le prochain scrutin aura lieu en mai 2025. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

Ce sont aussi quelque 15 500 salariés ainsi que 9 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaire et sociale : salariés et élus bénévoles constituent ainsi une force de près de 40 000 personnes, sur tout le territoire, protectrice des intérêts de la population rurale et toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

La MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social grâce : aux services à la personne (téléassistance, aide à domicile, portage de repas, garde d'enfants, résidences retraite...) ou aux services aux entreprises, à la formation professionnelle, à l'ingénierie sociale, à l'insertion par l'activité économique. La MSA est ainsi l'opératrice sociale de référence du monde agricole et des territoires ruraux.

LA PLACE DES FEMMES DANS LE MONDE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES

Qui sont les femmes en agriculture ?

Parus en 2024, l'étude des statistiques de la MSA sur les femmes et le baromètre MSA-Vérian sur la perception de leur métier démontrent le caractère essentiel de leur présence au sein des exploitations. Ces chiffres révèlent leur parcours, leurs motivations profondes, mais aussi les obstacles auxquels elles font face.

SALARIÉES

688 421 - 9,6% en 1 an
salariées

38% de l'ensemble des salariées du régime agricole.

79% sont en CDD.

278 824 contrats de travail.



NON-SALARIÉES

1 188 411 - 2,1% en 1 an
non-salariées

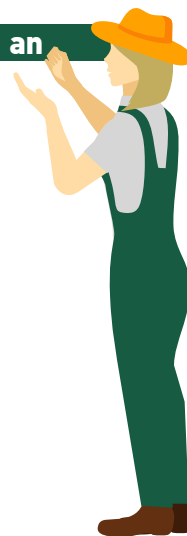
26,7% de l'ensemble des non-salariées du régime agricole.

6 000
installations
en 2022

65,3% dans le secteur de l'élevage de chevaux.

60% dans le secteur de l'entraînement-dressage-haras.

52,1% dans le secteur de l'élevage de gros animaux.



408 114 + 5,8% en 1 an

femmes
travaillent dans
le secteur de
la production.

Soit 6 salariées sur 10.

Salariées et non-salariées, les femmes plébiscitent l'agriculture

Issues d'une famille d'agriculteurs ou installées après une reconversion, quel que soit leur parcours professionnel, les femmes sont 95% à juger l'agriculture essentielle et y trouver leur bonheur au point d'envisager d'y effectuer toute leur carrière.

EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR

50 % des actives agricoles ont au moins **50 ans**

60 % travaillent dans l'agriculture depuis **+10 ans**

38 % travaillent dans l'agriculture depuis **+20 ans**

ORIGINE ET STATUT FAMILIAL

50 %
proviennent d'une famille agricole

25 %
viennent d'une famille rurale non agricole.

25 %
proviennent d'une famille citadine.

50 % font partie d'un couple agricole.

Plus d'1/3
ont rejoint le secteur par reconversion professionnelle.



ENGAGEMENT

93 % considèrent l'agriculture comme une passion.

85 % trouvent l'activité épanouissante.

96 % jugent l'agriculture essentielle.



81 % ont l'intention de rester dans l'agriculture jusqu'à la retraite.

61 % se sentent aussi légitimes que les hommes.

Sondage MSA - Institut Vérian réalisé du 2 au 16 janvier 2024 sur un panel de 1020 femmes représentatives des métiers de la production agricole. Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur msa.fr.

LE SENTIMENT D'INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES FACE AUX MÉTIERS DU MONDE AGRICOLE EXIGE DES MESURES FORTES

UN MANQUE DE VISIBILITÉ DES FEMMES DANS LE MONDE AGRICOLE

La part des cheffes d'exploitation n'a eu de cesse d'augmenter depuis 1970, passant de 8 % à 34 % aujourd'hui³. Cette évolution démontre une forte volonté d'entreprendre chez les femmes, essentielle au renouvellement des générations.

Il est nécessaire de les accompagner tout au long de leur parcours, pour favoriser une plus grande attractivité des métiers du monde agricole.

Alors qu'un agriculteur sur trois est une agricultrice et que près de quatre salariés agricoles sur dix sont des femmes, leur travail et leur place sont encore peu connus et reconnus dans notre société. Partant de ce constat, la MSA a décidé de s'engager pour une mise en visibilité de leur rôle au sein du monde agricole. Une étude⁴, conduite peu de temps avant la mobilisation des agriculteurs de janvier 2024, a permis de mettre en exergue des chiffres inquiétants : 87 % des femmes estiment que leur métier n'est pas reconnu et si les femmes représentent 34 % des installations, 61 % d'entre elles considèrent que le métier n'est pas attractif. Trois quarts des agricultrices (77 %) estiment entretenir de bonnes relations avec les hommes du milieu agricole.

Elles sont néanmoins 83 % - tous statuts confondus - à constater des inégalités entre les femmes et les hommes. Deux tiers d'entre elles (66 %) considèrent qu'il est encore plus difficile pour une femme qu'un homme de travailler dans le monde agricole.

³ Infographie MASA – Mars 2024 (source : Agreste Graph'Agri 2023)

⁴ Étude MSA-Vérian, « Les femmes dans le monde agricole », janvier 2024



QUELS SONT LES FREINS À L'EXERCICE DES MÉTIERS AGRICOLES PAR LES FEMMES ?

La MSA en identifie cinq : le statut des agricultrices, les imprévus liés à la vie de famille, les besoins spécifiques en santé, l'accessibilité du travail agricole et les constructions sociétales autour des métiers à responsabilité.

- Le statut des femmes non salariées en agriculture : il est essentiel à la reconnaissance d'un travail et pour bénéficier des prestations sociales liées à l'activité. Les femmes du monde agricole sans statut sont considérées inactives alors qu'elles contribuent le plus souvent à la gestion de l'exploitation.
- Les imprévus liés à la vie de famille : un enfant malade, l'indisponibilité du service de remplacement... Ces aléas liés aux modes de garde, aux congés maternité et congés parentaux sont plus difficiles à appréhender dans le monde rural, là, où les horaires de travail sont le plus souvent atypiques.
- Les femmes du monde agricole qu'elles soient salariées ou non salariées sont confrontées à des risques spécifiques et un éloignement des soins liés à leur implantation géographique qui nécessitent un accompagnement ad hoc.
- L'accessibilité du travail agricole : il s'agit de l'inadaptation du matériel à la morphologie et à l'anatomie d'une femme (taille, poids, ergonomie...) qui implique des difficultés d'exercice, des troubles musculosquelettiques, voire des risques d'accidents.
- Les constructions et représentations sociétales autour des responsabilités sont encore traditionnellement, dans le monde agricole, trop imprégnées du modèle masculin.

LA MSA, UN SOUTIEN RENFORCÉ DE L'ETAT POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES DES FEMMES DANS LE MONDE AGRICOLE

La MSA, comme opérateur social de référence du monde agricole, contribue à la prévention, l'information et à l'éducation à la santé de ses assurées. 266 832 femmes ont pu ainsi bénéficier d'un dépistage du cancer du col de l'utérus entre 2020 et 2022 et 115 818 d'un dépistage d'un cancer du sein en 2022. La MSA a pris des engagements forts en faveur de la santé globale des femmes en agriculture (sur le plan professionnel, environnemental et personnel) pour notamment améliorer la couverture de vaccination antigrippale, élargir la pratique de l'entretien motivationnel par téléphone afin de les sensibiliser à la réalisation des dépistages organisés des cancers, ou encore accompagner méthodologiquement et financièrement les projets issus du territoire visant à améliorer la santé des femmes au plus proche de leur quotidien.

RECONNAÎTRE LE TRAVAIL DES AGRICULTRICES EN DONNANT UN STATUT À CHACUNE D'ENTRE ELLES



Le travail des femmes non-salariées en agriculture est historiquement marqué par une invisibilité sociale et politique. Cela fait seulement 25 ans que le statut de conjoint collaborateur a été créé⁵ par le législateur, permettant ainsi aux agricultrices de devenir « visibles juridiquement ». Or, il reste encore trop de femmes sans statut, qu'il est difficile d'atteindre puisque généralement très isolées ou parce que certains conjoints refusent l'affiliation. Et, par définition, la persistance de femmes sans statut est difficilement quantifiable puisqu'elles sont en dehors des statistiques officielles.

La plupart du temps, c'est par crainte du coût engendré par les cotisations que ces conjoints se privent de leurs droits en matière de protection sociale. Or, ramené aux bénéfices apportés par une telle couverture sociale, ce coût paraît très raisonnable : 99 € par mois sur la base de l'assiette minimum de 8 000 €.

L'affiliation au régime agricole permet d'accéder à une protection sociale complète (santé, famille et retraite). Mais sans statut, les femmes du monde agricole ne peuvent pas, par exemple, préparer leur retraite, prétendre à la prime d'activité ou encore à une pension d'invalidité en cas d'inaptitude totale ou partielle au travail.

Or, ces femmes contribuent à la gestion de l'exploitation sans en avoir la reconnaissance, par exemple à travers des tâches administratives. De nombreux témoignages d'agricultrices mettent en exergue une connaissance insuffisante des statuts existants.

Proposition 1

Engager des campagnes de communication pour sensibiliser à l'importance d'un statut pour les femmes et les conséquences fortes de l'absence de statut.

Proposition 2

Proposer systématiquement un rendez-vous aux personnes concernées par la limitation du statut de conjoint collaborateur à cinq ans pour définir avec elles le statut vers lequel basculer.

⁵ Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole

CRÉER LES CONDITIONS POUR CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE



Selon le baromètre Vérían – MSA, « Les Femmes dans le monde agricole », 41 % des femmes du monde agricole ne sont pas satisfaites de leur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les nouvelles générations recherchent, en particulier, une charge et un rythme de travail acceptables, qui se rapprochent de ceux des autres secteurs d'activité.

Comme l'expérience récente de la pandémie de Covid-19 l'a montré, la division du travail domestique reste inégale, même dans le cas où les deux conjoints n'ont pas d'activité rémunérée ou y consacrent autant de temps. Selon l'Observatoire des inégalités, les politiques publiques ont peu d'effet en termes d'égalité entre femmes et hommes lorsqu'elles n'intègrent pas le genre dans leur conception.

Ces inégalités sont d'autant plus accentuées par l'explosion des familles monoparentales avec enfants mineurs, salariées et non salariées. Or ce modèle familial qui représente 25 % des familles françaises⁶ concerne dans 83 % des cas des femmes.

Elles sont également souvent aidantes. On estime à 3 millions leur nombre en milieu rural. Qu'elles accompagnent un enfant en situation de handicap ou plus largement un proche fragilisé par l'âge ou la maladie, ces femmes doivent aussi concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle avec leur rôle d'aidante. Habiter en zone rurale complique souvent ce rôle (pour 6 aidants sur 10).

Pour les agricultrices, le moment de l'installation est déterminant, notamment pour les sensibiliser au droit au répit et au service de remplacement.

Proposition 3

Développer un réseau de soutien et une communication spécifique en direction des femmes victimes de violence, vivant dans les territoires ruraux.

Proposition 4

Permettre un recours au service de remplacement au-delà des 35 heures hebdomadaires.

Proposition 5

Proposer une offre de garde en milieu rural aussi développée et abordable qu'en milieu urbain, avec une prise en charge financière plus élevée pour les familles monoparentales.

⁶ Etude de l'INSEE : les familles en 2020
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7666831?sommaire=7666953>

RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ SPÉCIFIQUES DES FEMMES DU MONDE AGRICOLE



La santé des femmes en agriculture doit être abordée selon trois angles : pour elles-mêmes, en tant que vecteur pour la santé de la famille et pour permettre aux femmes aidantes de rester en bonne santé.

Les femmes jouent, en effet, un rôle clé pour garantir la santé et l'autonomie de la famille : il semble indispensable de les accompagner dans leur double charge quotidienne, celle de leur activité et celle d'aidante (de leurs enfants, parents, beaux-parents...).

Les horaires atypiques, la sollicitation continue des activités agricoles et l'insuffisance de solutions alternatives en milieu rural sont autant de facteurs susceptibles d'altérer la santé mentale et physique des femmes qui sont déjà surimpliquées dans leurs obligations familiales.

Il ressort également des échanges avec des ressortissantes, un constat partagé selon lequel les agricultrices consultent moins le gynécologue après leur dernière grossesse. Les difficultés de mobilité liées à la ruralité en sont une explication.

Pour accompagner les agricultrices, non-salariées et salariées, la MSA se distingue par une approche attentionnée et centrée autour de la méthode motivationnelle qui consiste à aider la personne à éclairer ses choix, à fixer et à atteindre ses objectifs, à l'égard de ses comportements, tout en restant dans le respect de son autonomie. Il convient d'aller encore plus loin dans cette démarche pour renforcer la prévention et lutter contre l'accroissement des déserts médicaux.

Proposition 6

Renforcer l'aide au répit en proposant un congé en cas de maladie grave chez l'enfant.

Proposition 7

Faciliter une visite systématique chez le gynécologue ou la sage-femme, aux âges clés de la vie, pour les femmes du monde agricole afin de relancer le suivi et leur permettre de bénéficier des actions de prévention et de dépistage, de suivi de la grossesse et de la prise en charge de la ménopause. Par exemple, en développant et en soutenant les initiatives de consultations de gynécologues itinérantes.

Proposition 8

Mettre en place des visites spécifiques, pendant la grossesse et lors de l'accueil du jeune enfant, pour les femmes salariées et non-salariées qui manipulent des produits spécifiques et subissant des conditions de travail avec usure professionnelle.

FACILITER L'ACCÈS AUX MÉTIERS DU MONDE AGRICOLE



Parmi ses missions, la MSA agit pour prévenir les principaux risques professionnels agricoles : le machinisme, les chutes de hauteur, les troubles musculosquelettiques et psychosociaux.

La santé-sécurité au travail et l'accessibilité du travail agricole sont essentiels pour favoriser l'attractivité des métiers pour les femmes et le renouvellement des générations. Alors que deux tiers des agricultrices salariées, exploitantes ou employées de main-d'œuvre considèrent qu'il est encore plus difficile pour une femme que pour un homme de travailler dans le monde agricole, les contraintes physiques continuent de peser sur leur activité.

Les ressortissantes en témoignent : le matériel agricole reste largement inadapté à la morphologie et à l'anatomie d'une femme (taille, poids, ergonomie...), ce qui peut impliquer des difficultés d'exercice de l'activité, des troubles musculosquelettiques, voire des risques sécuritaires. Si les constructeurs y travaillent davantage, le problème persiste alors que le nombre de femmes en agriculture augmente.

Un matériel plus adapté permettrait d'accroître l'attractivité de la profession agricole auprès des femmes ainsi que leur bien-être. Pour améliorer l'adaptation du matériel, il est indispensable de mieux prendre en compte les spécificités du corps féminin.

Proposition 9

Obtenir une parité dans les commissions d'homologation du matériel pour intégrer de nouveaux critères (morphologie, poids du matériel...).

Proposition 10

Favoriser la mise en place d'une organisation du travail qui contribue à la bonne santé physique et mentale en développant la prévention primaire⁷ des TMS/TPS⁸ au travers, notamment, de formations « gestes et postures » visant à prévenir les accidents du travail. Plusieurs applications pourront être développées : viticulture, manutention, tailles des vignes et des arbres, traite et manipulation des bovins, tâches administratives, etc.

⁷ La prévention primaire des risques professionnels consiste à développer des situations de travail générant des conditions d'exécution du travail favorables à l'épanouissement physique et mental des individus.

⁸ TMS : troubles musculosquelettiques et TPS : Troubles psychosociaux.

DONNER LES MOYENS AUX FEMMES DU MONDE AGRICOLE DE PRENDRE DES RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES



⁹ Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, « Accès des femmes aux responsabilités et rôle levier des financements publics. Des nouveaux champs pour la parité », décembre 2019.

¹⁰ Rapport d'information au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les femmes et l'agriculture : pour l'égalité dans les territoires (juillet 2017).

L'article 1^{er} de la Constitution a été modifié en 2008 pour inscrire au rang constitutionnel le principe selon lequel : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

La construction genrée des responsabilités est prégnante dans le monde agricole, traditionnellement masculin.

Les changements profonds qui doivent être impulsés pour que la place des femmes soit mieux reconnue dans ce système dépendent aussi de l'intégration de celles-ci dans les instances de gouvernance représentatives du monde agricole.

Or, les femmes sont encore trop absentes des responsabilités citoyennes, soit parce que leur temps personnel empiète déjà sur le temps professionnel (l'offre de service de remplacement est insuffisante et la priorisation dépend des départements), soit parce qu'elles considèrent que ce n'est pas leur place. La sensibilisation des nouvelles générations aux enjeux sociaux et sociétaux des métiers agricoles semble dès lors essentielle. À tous les niveaux, la formation est le meilleur moyen d'acquérir des compétences, de l'assurance et d'accepter la prise de responsabilité.

La mixité de la gouvernance est certes un enjeu d'égalité professionnelle et de justice sociale, mais également un levier de performance pour les organisations. Ainsi, dans un rapport publié en 2019, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes⁹ soulignait que : « *Trois comportements sont observés chez les nouvelles administratrices : leur assiduité aux réunions, leur volonté de comprendre les enjeux (elles posent plus de questions que leurs homologues masculins) et leurs compétences en matière stratégique et financière. Contrairement aux idées reçues, les administratrices apportent non seulement de la diversité, mais aussi de l'expertise au sein des conseils* ».

Comme demandé par le Sénat en 2021¹⁰, il apparaît fondamental d'établir des statistiques sexuées pour évaluer de manière rigoureuse la participation des femmes en agriculture à leurs conseils d'administration et la féminisation de leur gouvernance, pour qu'elles y occupent la place qui leur revient et y exercent des fonctions en adéquation avec les responsabilités qu'elles assurent dans les exploitations et à leur poste de travail.

Proposition 11

Favoriser l'engagement de toutes et de tous en mettant en place des modules de formation « égalité femmes-hommes » dans les enseignements agricoles et dans les futures « France services agriculture » au moment de l'installation.

Proposition 12

Développer des services de remplacement « vie de famille » qui puissent aussi servir pour les gardes d'enfants, afin de libérer du temps aux femmes souhaitant avoir un engagement citoyen.

Proposition 13

Créer des avantages fiscaux ou des dérogations fiscales quand les femmes s'engagent – notamment pour les familles monoparentales.

Proposition 14

Faciliter le recours à l'aide à domicile pour toutes les femmes qui en ont besoin.

Proposition 15

Assurer une représentation paritaire lors des élections MSA analogue à celles des chambres d'agriculture : chaque liste comportant au moins un candidat de chaque sexe par tranche de trois candidats. Les organisations professionnelles agricoles pourraient s'inscrire dans la même dynamique.



15 PROPOSITIONS POUR LEVER LES FREINS À L'EXERCICE DES MÉTIERS AGRICOLES PAR LES FEMMES

Proposition 1

Engager des campagnes de communication pour sensibiliser à l'importance d'un statut pour les femmes et les conséquences fortes de l'absence de statut.

Proposition 2

Proposer systématiquement un rendez-vous aux personnes concernées par la limitation du statut de conjoint collaborateur à cinq ans pour définir avec elles le statut vers lequel basculer.

Proposition 3

Développer un réseau de soutien et une communication spécifique en direction des femmes victimes de violence, vivant dans les territoires ruraux.

Proposition 4

Permettre un recours au service de remplacement au-delà des 35 heures hebdomadaires.

Proposition 5

Proposer une offre de garde en milieu rural aussi développée et abordable qu'en milieu urbain, avec une prise en charge financière plus élevée pour les familles monoparentales.

Proposition 6

Renforcer l'aide au répit en proposant un congé en cas de maladie grave chez l'enfant.

Proposition 7

Faciliter une visite systématique chez le gynécologue ou la sage-femme, aux âges clés de la vie, pour les femmes du monde agricole afin de relancer le suivi et leur permettre de bénéficier des actions de prévention et de dépistage, de suivi de la grossesse et de la prise en charge de la ménopause. Par exemple, en développant et en soutenant les initiatives de consultations de gynécologues itinérantes.

Proposition 8

Mettre en place des visites spécifiques, pendant la grossesse et lors de l'accueil du jeune enfant, pour les femmes salariées et non-salariées qui manipulent des produits spécifiques et subissent des conditions de travail avec usure professionnelle.

Proposition 9

Obtenir une parité dans les commissions d'homologation du matériel pour intégrer de nouveaux critères (morphologie, poids du matériel...).

Proposition 10

Favoriser la mise en place d'une organisation du travail qui contribue à la bonne santé physique et mentale en développant la prévention primaire des TMS/TPS au travers, notamment, de formations « gestes et postures » visant à prévenir les accidents du travail. Plusieurs applications pourront être développées : viticulture, manutention, tailles des vignes et des arbres, traite et manipulation des bovins, tâches administratives, etc.

Proposition 11

Favoriser l'engagement de toutes et de tous en mettant en place des modules de formation « égalité femmes-hommes » dans les enseignements agricoles et dans les futures « France services agriculture » au moment de l'installation.

Proposition 12

Développer des services de remplacement « vie de famille » qui puissent aussi servir pour les gardes d'enfants, afin de libérer du temps aux femmes souhaitant avoir un engagement citoyen.

Proposition 13

Créer des avantages fiscaux ou des dérogations fiscales quand les femmes s'engagent – notamment pour les familles monoparentales.

Proposition 14

Faciliter le recours à l'aide à domicile pour toutes les femmes qui en ont besoin.

Proposition 15

Assurer une représentation paritaire lors des élections MSA analogue à celles des chambres d'agriculture : chaque liste comportant au moins un candidat de chaque sexe par tranche de trois candidats. Les organisations professionnelles agricoles pourraient s'inscrire dans la même dynamique.

